



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 juin 2018

N° 2018/06/18/01

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 47

Date de convocation :
8 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le dix-huit juin à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
M. Thierry SCHUFFENECKER	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Françoise GATEL	Mme Marie-Odile BOIVIN
Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL	Mme Claudine DESMET
Mme Virginie LEFFRAY	M. Christophe BUDOR	Mme Stéphanie BANCHAREL	M. Hervé DIOT
Mme Laurence VILLENAVE	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Georges GUYARD
Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Marie-Françoise ROGER
Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSET	Mme Nathalie GIDON	Mme Evelyne JAOUANNET
M. Vincent BOUTEMY			

<u>Absents :</u>	Mme Catherine TAUPIN absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD
M. Denis GATEL absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude MADIOT	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU absente sans pouvoir
M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir	M. Christian BERNARD absent sans pouvoir
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
Mme Sophie BRÉAL absente sans pouvoir	M. Dominique PELHATE absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LEPRETRE
M. Olivier MARAIS absent qui donne pouvoir à Mme Stéphanie BANCHAREL	M. Bruno VETTIER absent sans pouvoir
Mme Séverine MAYEUX absente sans pouvoir	M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Michel RENAUDIN absent qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE	M. Jean-François PROVOST absent sans pouvoir
M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à M. Philippe LANGLOIS
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	Mme Chrystelle HERNANDEZ absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT
M. Dominique KACZMAREK absent qui donne pouvoir à Mme Evelyne JAOUANNET	Mme Carine KUROWSKA absente sans pouvoir

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

Objet : Schéma Directeur d'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales – Demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Rapporteur : Monsieur Joseph MÉNARD

Il est rappelé qu'afin de préparer un éventuel transfert des compétences Eau, Assainissement et Eaux pluviales, les communes du Pays de Châteaugiron Communauté ont souhaité, dans le prolongement de l'étude diagnostic effectuée en 2016 par l'intercommunalité, réaliser un schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales.

Par délibération n° 2018-03-12-03 du 12 mars 2018, le Conseil municipal a accepté les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la mutualisation de la passation des marchés de schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales, et a autorisé le Maire à signer ladite convention.

Envoyé en préfecture le 21/06/2018

Reçu en préfecture le 21/06/2018

Affiché le

ID : 035-200064483-20180618-2018_06_18_01-DE

La réalisation de ce schéma directeur s'inscrit dans un objectif d'amélioration du patrimoine réseaux de la commune. Cette étude sera réalisée en plusieurs étapes, tout d'abord le diagnostic de fonctionnement des réseaux eaux usées, eaux pluviales et des équipements (station d'épuration et postes de relevage) puis le recensement des anomalies, quantification de la pollution rejetée et mesure de l'impact dans le milieu récepteur. Les apports en eaux parasites seront également quantifiés afin d'être limités. Enfin, un programme pluriannuel de travaux sera élaboré à partir des informations et études réalisées lors des différentes étapes de l'étude.

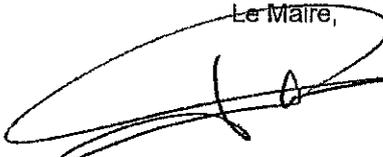
Le coût prévisionnel de cette étude est de 152 500 € HT pour les 3 communes historiques. Il est possible de solliciter une aide financière de 60% auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Le Pays de Châteaugiron Communauté est également sollicité pour une subvention à hauteur de 20%.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal:

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le..... 21 JUIN 2018

et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 juin 2018

N° 2018/06/18/02

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 46

Date de convocation :
8 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le dix-huit juin à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>			
M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN	
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
M. Thierry SCHUFFENECKER	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Françoise GATEL	Mme Marie-Odile BOIVIN
Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL	Mme Claudine DESMET
Mme Virginie LEFFRAY	M. Christophe BUDOR	Mme Stéphanie BANCHAREL	M. Hervé DIOT
Mme Laurence VILLENAVE	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Georges GUYARD
Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Marie-Françoise ROGER
Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON	Mme Evelyne JAOUANNET
M. Vincent BOUTEMY			

<u>Absents :</u>	
M. Denis GATEL absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude MADIOT	Mme Catherine TAUPIN absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD
M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU absente sans pouvoir
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER	M. Christian BERNARD absent sans pouvoir
Mme Sophie BRÉAL absente sans pouvoir	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
M. Olivier MARAIS absent qui donne pouvoir à Mme Stéphanie BANCHAREL	M. Dominique PELHATE absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LEPRETRE
Mme Séverine MAYEUX absente sans pouvoir	M. Bruno VETTIER absent sans pouvoir
M. Michel RENAUDIN absent qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE	M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Jean-François PROVOST absent sans pouvoir
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à M. Philippe LANGLOIS
M. Dominique KACZMAREK absent qui donne pouvoir à Mme Evelyne JAOUANNET	Mme Chrystelle HERNANDEZ absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT
	Mme Carine KUROWSKA absente sans pouvoir

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

Objet : Budget principal Commune – Décision modificative n° 1 et attribution d'une subvention à l'association Milchat'Bos

Rapporteur : Monsieur Yves RENAULT

Lors du vote du budget primitif début mars, en absence de notification, ce dernier a été établi selon les bases d'imposition de l'année précédente ainsi que sur les dotations perçues en 2017.

Les bases d'imposition ont été transmises par la Direction Générale des Finances Publiques au cours du mois de mars 2018 via l'état 1259 tout comme le montant des dotations.

Afin de prendre en considération la notification des bases d'imposition 2018 et des dotations, il convient à présent de modifier le budget primitif via une décision modificative.

De même, suite aux différentes évolutions des projets d'investissement, des modifications du budget 2018 sont nécessaires afin de respecter les principes budgétaires et notamment celui de la sincérité budgétaire.

De plus, dans le cadre d'un nouveau partenariat avec la ludothèque, l'association Milchat'Bos sera en charge de la confection de costumes et de jeux. En contrepartie, la convention de partenariat stipule que la commune verse une subvention d'un montant de 300 €.

Ainsi, le budget 2018 se décompose comme suit :

	Budget primitif	Décision Modificative n°1	Budget total 2018
Fonctionnement	10 161 023,00€	168 044,00€	10 329 067,00 €
Investissement	7 150 832,00 €	273 471,00€	7 424 303,00 €
	17 311 855,00 €	441 515,00 €	17 753 370,00 €

Les modifications d'inscription de crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont jointes en annexe de la présente note (Annexe 1.2).

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2311-7,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le Budget « Commune » 2018,

Vu la délibération n°2018/03/12/4.19 du 12 mars 2018 portant approbation du budget primitif « Commune » 2018,

Vu la convention de partenariat établie entre la commune de Châteaugiron pour son service ludothèque et l'association Milchat'Bos

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 30 mai 2018,

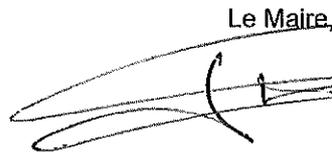
En sa qualité de Président de l'association Michat'Bos, Monsieur Georges GUYARD est invité à ne pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal:

- valide la décision modificative n°1 du budget « Commune » 2018.
- attribue une subvention à l'association « Milchat'bos » à hauteur de 300 € dans le cadre du partenariat avec la ludothèque
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces décisions.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,




Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture

le..... 22 JUIN 2018

et de l'affichage ou la publication

Le Maire,






CHATEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHATEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUSIN DU FAUVE

VILLE DE CHATEAUGIRON

BUDGET 2018

D.M. n° 1

18 juin 2018

COMPTES	DEPENSES	BP 2018	MONTANTS de la DM n° 1	BP après DM n°1
011	Charges à caractère général	112 500,00 €	-40 200,00 €	72 300,00 €
617	Schéma directeur eaux pluviales	82 800,00 €	-82 800,00 €	0,00 €
6135	Locations mobilières	0,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	5 000,00 €	1 500,00 €	6 500,00 €
615232	Entretien réseaux éclairage public	15 000,00 €	20 000,00 €	35 000,00 €
61558	Entretien et réparations mobilier urbain	700,00 €	8 500,00 €	9 200,00 €
6184	Versement à des organismes de formation	2 000,00 €	8 000,00 €	10 000,00 €
6288	Divers services extérieurs	7 000,00 €	3 500,00 €	10 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	300,00 €	300,00 €
6574	Subvention Milchat'Bos	0,00 €	300,00 €	300,00 €
	Sous-total dépenses de fonctionnement		-39 900,00 €	
023	Virement en section d'investissement	2 534 454,25 €	207 944,00 €	2 742 398,25 €
	TOTAL	2 646 954,25 €	168 044,00 €	2 814 998,25 €

COMPTES	RECETTES	BP 2018	MONTANTS de la DM n° 1	BP après DM n°1
73	Impôts et taxes	3 488 724,00 €	53 191,00 €	3 541 915,00 €
73111	Contributions directes	3 488 724,00 €	53 191,00 €	3 541 915,00 €
74	Dotations et participations	1 456 878,00 €	104 853,00 €	1 561 731,00 €
7411	Dotation forfaitaire	895 350,00 €	13 037,00 €	908 387,00 €
74121	Dotation de solidarité rurale	469 701,00 €	73 451,00 €	543 152,00 €
74127	Dotation nationale de péréquation	91 827,00 €	18 365,00 €	110 192,00 €
77	Produits exceptionnels	25 000,00 €	10 000,00 €	35 000,00 €
778	Produits exceptionnels divers	25 000,00 €	10 000,00 €	35 000,00 €
	TOTAL	4 970 602,00 €	168 044,00 €	5 138 646,00 €

COMPTES	DEPENSES	BP 2018		
20	Immobilisation incorporelles	35 913,00 €		
202	Etudes complémentaires révision du PLU	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
2031	Frais d'études	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
2031	Frais d'études ZAC du Grand Launay	35 913,00 €	-35 913,00 €	0,00 €
2031	Schéma directeur eaux pluviales	0,00 €	82 800,00 €	82 800,00 €
2051	Licences et logiciel	0,00 €	265,00 €	265,00 €
21	Acquisitions	0,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €
2183	Matériel informatique	0,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €
2184	Mobilier salle polyvalente SAP pour restauration scolaire	0,00 €	4 250,00 €	4 250,00 €
23	Immobilisations en cours	7 000,00 €	16 200,00 €	23 200,00 €
2313	Travaux salles des sports	7 000,00 €	16 200,00 €	23 200,00 €
	OPERATIONS	0,00 €	85 913,00 €	85 913,00 €
2315	ZAC du Grand Launay (opération n°34) Frais d'études et assistance juridique	0,00 €	85 913,00 €	85 913,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	98 706,00 €	98 706,00 €
2315	Intrégration opération effacement réseau	0,00 €	55 706,00 €	55 706,00 €
2315	Intégration études ZAC du Grand Launay	0,00 €	43 000,00 €	43 000,00 €
	TOTAL	42 913,00 €	273 471,00 €	316 384,00 €

COMPTES	RECETTES	BP 2018	MONTANTS de la DM n°1	BP après DM n°1
021	Virement de la section de fonctionnement	2 534 454,25 €	207 944,00 €	2 742 398,25 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	564 238,45 €	-46 679,00 €	517 559,45 €
1641	Emprunts	564 238,45 €	-46 679,00 €	517 559,45 €
	OPERATIONS	0,00 €	13 500,00 €	13 500,00 €
1323	Aménagement de l'Avenue de Piré (opération n°25) Subvention Conseil Départemental	0,00 €	13 500,00 €	13 500,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	98 706,00 €	98 706,00 €
13258	Intrégration opération effacement réseau	0,00 €	10 442,10 €	10 442,10 €
2031	Intégration études ZAC du Grand Launay	0,00 €	43 000,00 €	43 000,00 €
238	Intrégration opération effacement réseau	0,00 €	45 263,90 €	45 263,90 €
TOTAL	TOTAL	3 098 692,70 €	273 471,00 €	3 372 163,70 €



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 juin 2018

N° 2018/06/18/03

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 47

Date de convocation :
8 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le dix-huit juin à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>			
M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN	
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
M. Thierry SCHUFFENECKER	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Françoise GATEL	Mme Marie-Odile BOVIN
Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL	Mme Claudine DESMET
Mme Virginie LEFFRAY	M. Christophe BUDOR	Mme Stéphanie BANCHAREL	M. Hervé DIOT
Mme Laurence VILLENAVE	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Georges GUYARD
Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Marie-Françoise ROGER
Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISET	Mme Nathalie GIDON	Mme Evelyne JAOUANNET
M. Vincent BOUTEMY			

<u>Absents :</u>	
M. Denis GATEL absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude MADIOT	Mme Catherine TAUPIN absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD
M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU absente sans pouvoir
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER	M. Christian BERNARD absent sans pouvoir
Mme Sophie BRÉAL absente sans pouvoir	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
M. Olivier MARAIS absent qui donne pouvoir à Mme Stéphanie BANCHAREL	M. Dominique PELHATE absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LEPRETRE
Mme Séverine MAYEUX absente sans pouvoir	M. Bruno VETTIER absent sans pouvoir
M. Michel RENAUDIN absent qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE	M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Jean-François PROVOST absent sans pouvoir
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à M. Philippe LANGLOIS
M. Dominique KACZMAREK absent qui donne pouvoir à Mme Evelyne JAOUANNET	Mme Chrystelle HERNANDEZ absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT
	Mme Carine KUROWSKA absente sans pouvoir

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

Objet : Révision des tarifs liés aux équipements sportifs

Rapporteur : Monsieur Thierry SCHUFFENECKER

Pour certaines manifestations ou entraînements, les terrains de football (herbe ou synthétique) ainsi que les vestiaires sont loués à des associations extérieures à Châteaugiron ou autres prestataires.

Les tarifs existants sont applicables depuis le 1^{er} septembre 2015 et n'ont fait l'objet d'aucune révision depuis cette date.

Afin de prendre en compte l'augmentation des charges notamment liées aux fluides, à la tonte et au ménage, une augmentation de 2% pour l'ensemble des tarifs est proposée.

La nouvelle grille tarifaire est jointe à la note de synthèse (annexe 1.3).

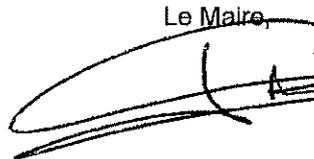
**Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 2012-6-3.3 du 25 juin 2012 et n°2015-06-10 du 25 juin 2015 par lesquelles
ont été fixés les tarifs liés aux équipements sportifs,
Vu l'avis favorable de la commissions Finances en date du 30 mai 2018,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal:

- **approuve la nouvelle grille tarifaire pour les équipements sportifs applicable à compter du 1^{er} septembre 2018.**

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....2...1...JUN...2018.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





TARIFS MUNICIPAUX
 à compter du 1er septembre 2018
SPORT

Conseil municipal du 18 juin 2018

	Tarifs
UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	
TERRAIN DE FOOTBALL ET VESTIAIRES aux comités, associations, organismes extérieurs à la commune	
Forfait pour 1 jour comprenant la préparation des équipements (tonte du terrain et ménage des vestiaires)	260,00 €
Utilisation des équipements par jour supplémentaire	118,00 €
En option traçage des terrains	138,00 €
<i>Exemples</i>	
Occupation un samedi et un dimanche avec traçage Coût de location : $260 + 118 \times 1 + 138 = 516,00$ €	
TERRAIN DE FOOTBALL EN SYNTHETIQUE aux comités, associations, organismes extérieurs à la commune	
Mise à disposition du terrain y compris vestiaires	
Forfait de location pour une demi-journée	148,00 €
Occupation du terrain par 1/2 journée supplémentaire	56,00 €
Forfait de location pour une séance de 2 heures	76,00 €



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 juin 2018

N° 2018/06/18/04

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 37
Nombre de votants : 48

Date de convocation :
8 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le dix-huit juin à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
M. Thierry SCHUFFENECKER	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Françoise GATEL	Mme Marie-Odile BOIVIN
Mme Sophie BRÉAL	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL
Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY	M. Christophe BUDOR	Mme Stéphanie BANCHAREL
M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT
Mme Marie-Françoise ROGER	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
Mme Evelyne JAUANNET	M. Vincent BOUTEMY		

<u>Absents :</u>	Mme Catherine TAUPIN absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD
M. Denis GATEL absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude MADIOT	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU absente sans pouvoir
M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir	M. Christian BERNARD absent sans pouvoir
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
M. Dominique PELHATE absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Olivier MARAIS absent qui donne pouvoir à Mme Stéphanie BANCHAREL
M. Bruno VETTER absent sans pouvoir	Mme Séverine MAYEUX absente sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Michel RENAUDIN absent qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE
M. Jean-François PROVOST absent sans pouvoir	M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à M. Philippe LANGLOIS	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir
Mme Chrystelle HERNANDEZ absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT	M. Dominique KACZMAREK absent qui donne pouvoir à Mme Evelyne JAUANNET
Mme Carine KUROWSKA absente sans pouvoir	

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

Objet : Tarifs municipaux de l'accueil de loisirs

Rapporteur : Madame Véronique BOUCHET CLÉMENT

L'accueil de loisirs extrascolaire accueille environ 904 enfants chaque année repartis sur 3 sites.

Il fonctionne du lundi au vendredi durant les vacances scolaires et fonctionnera le mercredi en journée complète à compter de la rentrée 2018-2019 suite à l'arrêt des temps d'activités périscolaires:

- Les enfants de 3-5 ans sont accueillis à l'école Le Centaure.
- Les enfants de 6 ans au CM1 sont accueillis à Croc'loisirs.
- Les enfants de CM2 et 5^{ème} sont accueillis à l'accueil de loisirs pré-ados à la Fabrik.

Pour l'année scolaire 2018-2019, compte tenu de la révision des tarifs en septembre 2017 et des évolutions du coût du service, il est proposé le maintien des tarifs actuellement en vigueur à savoir :

- une tarification modulée au quotient familial pour les demi-journées et journées,
- une tarification du repas identique à celle des services périscolaires,
- une modulation des tarifs pour les activités par catégorie allant de 4 € à 45 € pour la dernière catégorie.

La nouvelle grille tarifaire est jointe à la note de synthèse (Annexe 1.4).

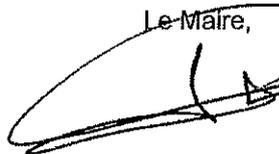
**Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif « Commune » 2018,
Vu la délibération n°2016-06-05 du 30 juin 2016 et n°2017/07/03/10 du 3 juillet 2017 par
lesquelles ont été fixés les tarifs de l'accueil de loisirs extra-scolaire,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 30 mai 2018,
Vu l'avis favorable de la commission enfance-jeunesse du 5 juin 2018,**

**Après en avoir délibéré à 46 voix pour et 2 contre (Madame Evelyne JAOUANNET et Monsieur
Dominique KACZMAREK), le Conseil municipal:**

- **approuve cette nouvelle grille tarifaire pour les tarifs de l'accueil de loisirs applicable
du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2018.**

Pour Copie Conforme,

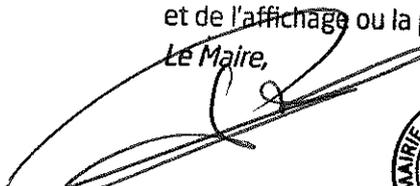
Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le..... 21 JUIN 2018.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,



TARIFS MUNICIPAUX

du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2018

ACCUEIL DE LOISIRS - de 3 ans à la 5^{ème}

Conseil municipal du 18 juin 2018

	Tarifs 2018	Tarifs 2018
ACCUEIL DE LOISIRS - hors repas	1/2 journée	journée
QF CAF inférieur ou égal à 950 €/mois	6,35 €	7,35 €
QF CAF supérieur à 950 €/mois et inférieur ou égal à 1 200€/mois	7,35 €	8,35 €
QF CAF supérieur à 1 200 €/mois et inférieur ou égal à 1 500€/mois	8,35 €	9,35 €
QF CAF supérieur à 1 500 €/mois et inférieur ou égal à 2 500€/mois	9,85 €	10,85 €
QF CAF supérieur à 2 500 €/mois (ou non communiqué)	11,35 €	12,35 €
Enfant domicilié dans une commune de la CCPC	12,80 €	13,80 €
Enfant domicilié dans une commune hors CCPC	15,80 €	16,80 €
ACCUEIL DE LOISIRS - RESTAURANT MUNICIPAL		
Enfant en maternelle domicilié à Châteaugiron	3,45 €	
Enfant en élémentaire domicilié à Châteaugiron	4,15 €	
Enfant en maternelle domicilié à l'extérieur	4,15 €	
Enfant en élémentaire domicilié à l'extérieur	5,00 €	
Accueil enfant dont le repas est fourni (panier repas)	2,75 €	
PENALITES DE RETARD		
Pénalité pour dépassement des horaires après 18h45 : le 1/4 d'heure	2,50 €	
ACTIVITES SPECIFIQUES *		
<i>Tarif en plus du coût journée ou demi-journée et du repas</i>		
Catégorie A	4,00 €	
Catégorie B	8,00 €	
Catégorie C	12,00 €	
Catégorie D	16,00 €	
Catégorie E	20,00 €	
Catégorie F	25,00 €	
Catégorie G	30,00 €	
Catégorie H	45,00 €	
* Chaque activité est classée dans une catégorie en fonction de son coût total (activité + transport)		

Les enfants du personnel travaillant aux heures d'ouverture de l'ALSH bénéficient d'1/2 tarif pour le restaurant scolaire.



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 juin 2018

N° 2018/06/18/05

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 37
Nombre de votants : 48

Date de convocation :
8 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le dix-huit juin à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
M. Thierry SCHUFFENECKER	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Françoise GATEL	Mme Marie-Odile BOIVIN
Mme Sophie BRÉAL	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL
Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY	M. Christophe BUDOR	Mme Stéphanie BANCHAREL
M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT
Mme Marie-Françoise ROGER	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
Mme Evelyne JAUANNET	M. Vincent BOUTEMY		

<u>Absents :</u>	Mme Catherine TAUPIN absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD
M. Denis GATEL absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude MADIOT	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU absente sans pouvoir
M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir	M. Christian BERNARD absent sans pouvoir
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
M. Dominique PELHATE absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Olivier MARAIS absent qui donne pouvoir à Mme Stéphanie BANCHAREL
M. Bruno VETTER absent sans pouvoir	Mme Séverine MAYEUX absente sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Michel RENAUDIN absent qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE
M. Jean-François PROVOST absent sans pouvoir	M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à M. Philippe LANGLOIS	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir
Mme Chrystelle HERNANDEZ absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT	M. Dominique KACZMAREK absent qui donne pouvoir à Mme Evelyne JAUANNET
Mme Carine KUROWSKA absente sans pouvoir	

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

Objet : Tarifs municipaux de l'Espace jeunes « Le Bis » - de la 5ème à 18 ans

Rapporteur : Madame Laëtitia MIRALLES

Dans le cadre de l'année scolaire 2018-2019, compte tenu de l'augmentation des tarifs en septembre 2017 et de la stabilité du coût du service, il est envisagé un maintien des tarifs en vigueur à savoir :

- une cotisation annuelle à hauteur de 14 €.
- une modulation des tarifs pour les activités par catégorie allant de 4 € à 45 € pour la dernière catégorie.

La nouvelle grille tarifaire est jointe à la note de synthèse (Annexe 1.5).

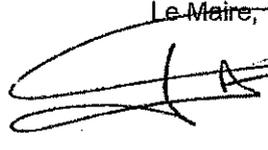
**Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif « Commune » 2018,
Vu les délibérations n°2014-10-06 du 29 septembre 2014, n°2015-03-05 du 26 mars 2015, 2015-06-03 du 25 juin 2015, n°2016-09-29-04 du 29 septembre 2016, n°2017/07/03/11 du 3 juillet 2017 par lesquelles ont été fixés les tarifs de l'espace jeunes,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 30 mai 2018,
Vu l'avis favorable de la commission enfance-jeunesse du 5 juin 2018,**

Après en avoir délibéré à 46 voix pour et 2 contre (Madame Evelyne JAOUANNET et Monsieur Dominique KACZMAREK), le Conseil municipal:

- **approuve la grille tarifaire applicable du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019.**

Pour Cople Conforme,

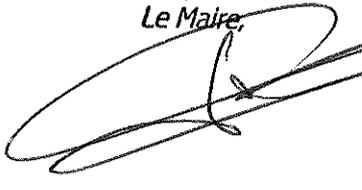
Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....2...1...JUN...2018.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

TARIFS MUNICIPAUX
du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2018

ESPACE-JEUNES - 5^{ème}-18 ans

Conseil municipal du 18 juin 2018

	Tarifs 2018
ADHESION	
Coût adhésion annuelle	14,00 €
ACTIVITES SPECIFIQUES *	
<i>Tarif en plus de l'adhésion annuelle</i>	
Catégorie A	4,00 €
Catégorie B	8,00 €
Catégorie C	12,00 €
Catégorie D	16,00 €
Catégorie E	20,00 €
Catégorie F	25,00 €
Catégorie G	30,00 €
Catégorie H	45,00 €
* Chaque activité est classée dans une catégorie en fonction de son coût total (activité + transport)	



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 juin 2018

N° 2018/06/18/06

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 37
Nombre de votants : 48

Date de convocation :
8 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le dix-huit juin à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCCQ
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
M. Thierry SCHUFFENECKER	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Françoise GATEL	Mme Marie-Odile BOIVIN
Mme Sophie BRÉAL	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL
Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY	M. Christophe BUDOR	Mme Stéphanie BANCHAREL
M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT
Mme Marie-Françoise ROGER	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
Mme Evelyne JAOUANNET	M. Vincent BOUTEMY		

<u>Absents :</u>	Mme Catherine TAUPIN absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD
M. Denis GATEL absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude MADIOT	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU absente sans pouvoir
M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir	M. Christian BERNARD absent sans pouvoir
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
M. Dominique PELHATE absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Olivier MARAIS absent qui donne pouvoir à Mme Stéphanie BANCHAREL
M. Bruno VETTIER absent sans pouvoir	Mme Séverine MAYEUX absente sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Michel RENAUDIN absent qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE
M. Jean-François PROVOST absent sans pouvoir	M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à M. Philippe LANGLOIS	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir
Mme Chrystelle HERNANDEZ absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT	M. Dominique KACZMAREK absent qui donne pouvoir à Mme Evelyne JAOUANNET
Mme Carine KUROWSKA absente sans pouvoir	

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

Objet : Révision des tarifs municipaux des services périscolaires

Rapporteur : Monsieur Philippe LANGLOIS

Les tarifs proposés dans la présente délibération concernent les activités dites périscolaires c'est-à-dire les activités proposées durant les semaines scolaires à partir de la rentrée scolaire 2018-2019 :

- les accueils informels
- le temps du midi,
- l'étude surveillée,
- la restauration scolaire

Compte tenu des modifications réglementaires, les écoles publiques reviennent à une semaine de 4 jours avec la suppression des cours le mercredi matin et des temps d'activités périscolaires le vendredi après-midi. Les tarifs assimilés à ces activités n'apparaissent donc plus sur la grille tarifaire applicable à compter de septembre 2018.

Pour les autres services périscolaires, au regard des modifications tarifaires de septembre 2017 et des bilans financiers, il est proposé un maintien des tarifs en vigueur à savoir :

- l'application d'un tarif modulé en fonction du quotient familial pour le restaurant municipal,
- maintien des tarifs du restaurant municipal avec la différence entre les écoles,
- l'application d'un tarif modulé en fonction du quotient familial pour l'accueil au Centaure,
- l'application d'un tarif unique de 2 € pour l'étude surveillée et pour l'accueil informel à l'école La Pince Guerrière,
- Les pénalités de non-inscription pour l'ensemble des services à hauteur de 2,50 €.

La nouvelle grille tarifaire est jointe à la note de synthèse (Annexe 1.6).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif « Commune » 2018,

Vu les délibérations n°2016-03-11-03 du 3 novembre 2016 et n°2017/07/03/12 du 3 juillet 2017 portant sur la révision des tarifs des services périscolaires,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 30 mai 2018,

Vu l'avis favorable de la commission vie scolaire du 29 mai 2018,

Après en avoir délibéré à 46 voix pour et 2 contre (Madame Evelyne JAOUANNET et Monsieur Dominique KACZMAREK), le Conseil municipal:

- **approuve cette nouvelle grille tarifaire pour les tarifs périscolaires applicable du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2018.**

Pour Copie Conforme,

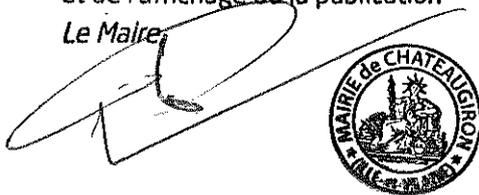
Le Maire



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....21 JUILLET 2018.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire





CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

TARIFS MUNICIPAUX

du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2018

SERVICES PERISCOLAIRES

Conseil municipal du 18 juin 2018

	Tarifs 2018
RESTAURANT MUNICIPAL	
MATERNELLE	
Enfant domicilié à Châteaugiron	3,45 €
Réduction appliquée si QF CAF inférieur à 550 €/mois	0,80 €
Enfant domicilié à l'extérieur	4,15 €
Réduction appliquée si QF CAF inférieur à 550 €/mois	0,80 €
ELEMENTAIRE - STAGIAIRES JEUNES (associations)	
Enfant domicilié à Châteaugiron	4,15 €
Réduction appliquée si QF CAF inférieur à 550 €/mois	0,80 €
Enfant domicilié à l'extérieur	5,00 €
Réduction appliquée si QF CAF inférieur à 550 €/mois	0,80 €
Accueil enfant dont le repas est fourni (panier repas)	2,75 €
Pénalité par repas en cas de non-inscription au restaurant municipal	2,50 €
ADULTES	
Menu simplifié Personnel communal	5,50 €
Enseignants - personnel intercommunal	6,50 €
Extérieurs	7,95 €
Menu complet Personnel communal	6,50 €
Enseignants - personnel intercommunal	7,95 €
Extérieurs	10,25 €
ACCUEIL LE CENTAURE	
Matin de 7h30 à 8h35	1,90 €
Réduction appliquée si QF CAF inférieur à 550 €/mois	0,40 €
Soir (goûter compris) de 16h45 à 18h45	2,50 €
Réduction appliquée si QF CAF inférieur à 550 €/mois	0,50 €
Pénalité pour dépassement des horaires - le 1/4 d'heure	2,50 €
Pénalité pour non-inscription (par service)	2,50 €
ACCUEIL LA PINCE GUERRIERE	
Etude surveillée 16h30 à 18h00	2,00 €
Accueil informel 16h30 à 19h00	2,00 €
Pénalité pour dépassement des horaires -le 1/4 d'heure	2,50 €
Pénalité pour non-inscription (par service)	2,50 €

Les enfants du personnel travaillant aux heures d'ouverture des services périscolaires bénéficient d'un 1/2 tarif.